

# **Règlement intérieur du tournoi fermé Energie Concept A**

## **Article 1 : organisation**

L'association "Echiquier Club Créonnais" organise le tournoi fermé Energie Concept A au sein de ses locaux 17 rue du Dr Fauché, Créon (33670) du vendredi 11 au lundi 14 juillet 2025.

## **Article 2 : homologation et appariements**

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en è rondes. Les appariements se font au système suisse intégral avec le logiciel Papi 3.3.8.

## **Article 3 : cadence**

La cadence de jeu est de : 60 min + 30s par coup.

## **Article 4 : inscription et vérification des licences**

Les droits d'inscription se montent à 40 € pour les adultes et à 20 € pour les jeunes (U8 à U20). La date limite d'inscription est fixée au vendredi 11 juillet 2025 à 15h00.

## **Article 5 : horaires des rondes**

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : vendredi 11/07/2025 à 16h00

Ronde 2 : samedi 12/07/2025 à 10h00

Ronde 3 : samedi 12/07/2025 à 13h30

Ronde 4 : samedi 12/07/2025 à 17h00

Ronde 5 : dimanche 13/07/2025 à 10h00

Ronde 6 : dimanche 13/07/2025 à 13h30

Ronde 7 : lundi 14/07/2025 à 10h00

## **Article 6 : classement, prix et récompenses**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. En cas d'égalité pour un prix, un blitz de départage aura lieu.

La cérémonie de remise des prix est prévue le lundi 14 juillet 2025 à 14h00. Les prix du classement général sont distribués à la place. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Les prix seront attribués avant les récompenses. Tout joueur absent (et non représenté) à la cérémonie renonce à son prix ou à sa récompense. La liste des prix et récompenses sera affichée avant la 5ème ronde dans la salle de jeu du tournoi.

## **Article 7 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par : ABOUD Tony (AFO2) et RIVES Sylvain (AFO1).

## **Article 8 : comportement des joueurs**

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E, le Code du sportif édicté par le C.F.F.P (Comité Français du Fair Play pour un sport sans violence, <https://comitefairplay.fr/>), la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français, <https://cnosf.franceolympique.com/>) et la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage, <https://www.wada-ama.org/>).

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables ou tous les types d'appareils de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.

## **Article 9 : nullité par accord mutuel**

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir proposer nulle par accord mutuel sans le consentement de l'arbitre, il faut jouer au moins 20 coups

## **Article 10 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et sa composition est affichée en annexe dans la salle du tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

## **Article 11 : fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à la table d'arbitrage les 2 originaux des feuilles de partie signées par les deux joueurs. Ces derniers doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

## **Article 12 :**

L'inscription au tournoi fermé Energie Concept A implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

**L'arbitre principal**  
**ABOUD Tony**

**L'organisateur**  
**LAURON Wesley**